



MINISTÈRE
DU TOURISME,
DU TRAVAIL,
*en charge des transports internationaux
et des relations avec les Institutions*

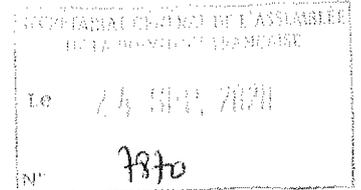
POLYNÉSIE FRANÇAISE

N° 2096 / MTT

Le Ministre

Papeete, le 24 septembre 2020

à



Madame Virginie BRUANT
Représentante à l'Assemblée de la Polynésie française

Objet : Télétravail en Polynésie - réponse à votre question orale.

Madame la Représentante,

Vous m'interrogez sur l'avancée des travaux de mise en place du Télétravail en Polynésie Française.

Le Télétravail connaît, en effet, un développement important dans les entreprises polynésiennes depuis notamment le confinement qu'a connu notre Pays durant deux mois de mars à mai derniers. Il est en effet un moyen efficace pour l'entreprise de poursuivre son activité tout en garantissant la protection de ses salariés contre le risque épidémique et de permettre aux salariés de maintenir leur rémunération.

Actuellement, le télétravail n'est pas encadré juridiquement en Polynésie française, ce qui n'est pas un frein à sa mise en place, basée sur un accord d'entreprise ou un accord avec le salarié par un avenant à son contrat de travail.

Dans cette situation de crise, le passage en télétravail, quasiment instantané, n'a globalement pas pu bénéficier de la phase de préparation et de concertation préalable recommandée pour la mise en place du télétravail. Ce dernier peut alors être source de risques et générer des atteintes à la santé et à la sécurité des télétravailleurs.

Afin d'accompagner les entreprises dans sa mise en œuvre, la Direction du travail a proposé un mode d'emploi relatif au télétravail ainsi que des modèles d'accord d'entreprise ou d'avenant au contrat de travail pendant la période de confinement en mars dernier.

Vous l'avez noté, à l'occasion de récents échanges que nous avons eu sur le sujet, il y a aujourd'hui une demande pressante des partenaires sociaux d'encadrer juridiquement dans le code du travail le Télétravail afin de sécuriser sa mise en œuvre dans les entreprises.

Pour répondre à cette demande un projet de loi du pays est formalisé. Il sera présenté aux partenaires sociaux lors de la réunion bipartite du 2 octobre 2020 puis dans la foulée en concertation globale tripartite à laquelle vous serez conviée Madame la Représentante.

Je profite de cette occasion pour vous remercier d'être sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres forces de propositions.

Nicole BOUTEAU